

# Tarif Compte courant entreprises UBS

Tenue de compte et opérations de paiement  
(valable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019)

## Tenue de compte y c. opérations d'espèces

<b>Tenue de compte courant</b>	20 CHF par trimestre (sociétés de domicile sur demande)
<b>Ouverture d'un compte</b>	gratuit (sociétés de domicile sur demande)
<b>Bouclément de compte</b>	
Trimestriel	gratuit
<b>Bouclément de compte supplémentaire</b>	20 CHF
<b>Relevé de compte</b>	
Trimestriel	gratuit
Mensuel	gratuit (frais de port facturés)
Hebdomadaire	0,50 CHF par relevé
Journalier	120 CHF par année
<b>Avis de crédit/débit</b>	
au format papier	0,50 CHF par avis (hors frais d'envoi)
électronique	gratuit <sup>1</sup>
<b>Retrait d'espèces en CHF aux guichets UBS</b>	2 CHF par retrait
À partir du Compte courant entreprises UBS et d'autres comptes de transaction	
<b>Commission pour versement en espèces<sup>2</sup></b>	aucune pour les versements jusqu'à 250 000 CHF par trimestre; au-delà, 1‰ par trimestre sur le montant total
<b>Agio / Disagio<sup>3</sup></b>	opérations d'espèces au guichet en EUR, USD, GBP sur un compte tenu dans la même monnaie: 2% du montant jusqu'à contre-valeur de 1000 CHF 1% si montant supérieur jusqu'à contre-valeur de 50 000 CHF

## Sortie de paiement en Suisse

<b>Sortie de paiement</b>	Paiements en CHF	Paiements en EUR	Paiements en autres monnaies étrangères
<b>Ordre électronique</b>			
<b>UBS E-Banking / UBS Multimat</b>			
Par ordre de paiement	gratuit <sup>4</sup>	gratuit <sup>4</sup>	5 CHF
<b>UBS KeyDirect / UBS KeyPort</b>			
Par ordre de paiement	gratuit <sup>4</sup>	gratuit <sup>4</sup>	5 CHF
<b>UBS KeyLink</b>			
Par ordre de paiement	gratuit <sup>4</sup>	gratuit <sup>4</sup>	5 CHF
<b>Recouvrement direct</b>			
Par ordre de paiement LSV <sup>1</sup> /BDD	gratuit <sup>4</sup>	gratuit <sup>4</sup>	–
<b>Transfert de compte à compte</b>			
Sous le même numéro client	gratuit	gratuit	gratuit
<b>Supplément pour ordre express<sup>5</sup></b>	3 CHF	–	–

  

<b>Sortie de paiement</b>	Paiements en CHF	Paiements en EUR	Payments in other foreign currencies
<b>Ordre non électronique</b>			
<b>UBS easy / easy internationall</b>			
Par bulletin de versement	0,70 CHF	4 CHF	5 CHF
<b>UBS global / IPI</b>			
Par ordre de paiement	2 CHF	4 CHF	5 CHF
<b>Ordre permanent UBS</b>			
Avec formulaire	0,50 CHF	2 CHF	5 CHF
<b>Ordre individuel</b>			
Par ordre de paiement par courrier ou téléphone	60 <sup>6</sup> CHF	60 <sup>6</sup> CHF	60 <sup>6</sup> CHF

<sup>1</sup> Pour activer la facturation électronique, veuillez contacter votre conseiller à la clientèle.

<sup>2</sup> Transactions soumises à une commission : versements en espèces au guichet (hormis les encaissements de chèques et les extournes) ainsi que les versements effectués au trésor de nuit. Transactions exemptes de commission : l'ensemble des versements via UBS Bancomat Plus.

<sup>3</sup> Montants à partir de 50 000 CHF ou autres monnaies sur demande.

<sup>4</sup> A partir de 500 transactions par mois et par numéro de client, le prix facturé est de 0,30 CHF par sortie de paiement et de 0,20 CHF par entrée de paiement. Les transactions gratuites inutilisées échoient à la fin du mois correspondant.

<sup>5</sup> Les ordres individuels de 12h30 à 16h00 ou les ordres groupés de 12h30 à 15h00, avec date d'exécution « aujourd'hui ».

<sup>6</sup> Les transferts de compte au sein de la même relation bancaire sont gratuits. En cas de paiement au sein d'UBS Switzerland AG, 35 CHF sont facturés.

## Sortie de paiement à l'étranger

<b>Sortie de paiement</b>		
Ordre électronique	Paiements en CHF/EUR (non SEPA)/ paiements en autres monnaies étrangères	SEPA
<b>UBS E-Banking / UBS Multimat</b>		
Par ordre de paiement	5 CHF	gratuit <sup>4</sup>
Par ordre permanent	5 CHF	gratuit <sup>4</sup>
Par ordre de paiement, ordre permanent avec <b>étranger extra</b>	10 CHF frais de tiers compris	–
<b>UBS KeyDirect / UBS KeyPort</b>		
Par ordre de paiement	5 CHF	gratuit <sup>4</sup>
<b>UBS KeyLink</b>		
Par ordre de paiement	5 CHF	gratuit <sup>4</sup>
<b>Recouvrement direct</b>		
Par ordre de paiement SDD	–	gratuit <sup>4</sup>

<b>Sortie de paiement</b>		
Ordre non électronique	Paiements en CHF/EUR (non-SEPA)/ paiements en autres monnaies étrangères	
<b>UBS easy international</b>		
Par bulletin de versement	–	
Par justificatif de paiement IPI (International Payment Instruction)	10 CHF	
<b>UBS global</b>		
Par ordre de paiement	10 CHF	
<b>Ordre permanent UBS</b>		
Avec formulaire	5 CHF	
<b>Ordre individuel</b>		
Par ordre de paiement par courrier ou téléphone	100 CHF	

## Entrée de paiement

<b>Entrée de paiement</b>	
en Suisse et de l'étranger	<b>Dans toutes les monnaies</b>
<b>Crédit sur un compte UBS</b>	gratuit <sup>4,7</sup>

## Ecritures globales et réglementation des dates de valeur

<b>Ordres / avoirs globaux</b>	Pour les ordres/avoirs globaux, les prix s'entendent par position.
<b>Réglementation des dates de valeur</b>	UBS applique la valeur compensée. Cela signifie que les paiements sont encore transférés aux bénéficiaires finaux le jour même où votre compte est débité. Nous créditions immédiatement votre compte du montant correspondant dès réception des entrées de paiement. Pour connaître les heures limites de réception applicables, veuillez consulter le site Internet ( <a href="http://ubs.com/paiements">ubs.com/paiements</a> ) ou vous adresser à votre conseiller UBS.

<sup>4</sup> A partir de 500 transactions par mois et par numéro de client, le prix facturé est de 0,30 CHF par sortie de paiement et de 0,20 CHF par entrée de paiement. Les transactions gratuites inutilisées échoient à la fin du mois correspondant.

<sup>7</sup> Suivant l'option de coûts que le donneur d'ordre a convenue avec sa banque, des frais peuvent être facturés. Ils sont alors déduits du montant viré entrant. Voir page 4, « Autres frais ».

## Fichier de notification

Fichier de notification LSV	gratuit
Fichier de notification BVRB	gratuit

## Autres frais

### Sorties de paiement

#### Options de coûts pour les paiements à l'étranger

(toutes les monnaies) et les paiements en Suisse (sans CHF/EUR)

«Tous les coûts à la charge du donneur d'ordre (OUR)» Le donneur d'ordre paie le tarif UBS et le forfait de frais de tiers de 20 CHF, qui couvre tous les frais supplémentaires jusqu'à la banque du bénéficiaire.

«Partage des coûts (SHA)»<sup>8</sup> Le donneur d'ordre paie le tarif UBS et le bénéficiaire prend en charge les frais de tiers qui sont déduits du montant vire.

«Tous les coûts à la charge du bénéficiaire (BEN)» Le bénéficiaire paie le tarif UBS ainsi que les frais de tiers qui sont déduits du montant viré.

#### Paiements sans IBAN

En cas de passation d'un ordre de paiement transfrontalier en EUR sans l'IBAN à destination d'un pays de l'UE/EEE, les frais de tiers perçus par la banque du bénéficiaire sont facturés 8 CHF à titre forfaitaire.

### Entrée de paiement

Depuis l'étranger (non-SEPA) ou dans des monnaies étrangères sur le territoire suisse (hors EUR), en fonction de l'option de coûts choisie :

«Tous les coûts à la charge du donneur d'ordre (OUR)» aucune déductions

«Partage des coûts (SHA)»<sup>8</sup> Les frais de 6 CHF imputés par UBS sont déduits du montant entrant.<sup>9</sup>

«Tous les coûts à la charge du bénéficiaire (BEN)» Les frais de 6 CHF imputés par UBS sont déduits du montant entrant.<sup>9</sup>

### Frais de tiers

La totalité des frais supplémentaires facturés par PostFinance ou par les banques (frais de versement en espèces, de BVRB refusés<sup>10</sup>, de saisie ultérieure du montant, de recherches ultérieures, etc.) sera intégralement imputée au donneur d'ordre. Les frais de tiers occasionnés par les paiements à l'étranger peuvent fortement varier d'une banque à l'autre. Avec SEPA, vous avez l'assurance qu'aucuns frais de tiers ne sont perçus jusqu'à la banque du bénéficiaire. Veuillez noter que certaines banques grèvent les entrées de paiement de leurs clients d'un prix d'encaissement. UBS n'a aucune prise là-dessus.

<sup>8</sup> L'option «Partage des coûts (SHA)» est appliquée par défaut si aucune autre option de frais n'est choisie.

<sup>9</sup> Les frais des banques impliquées sont déjà pris en compte dans le montant entrant.

<sup>10</sup> Bulletins de versement avec numéro de référence bancaire (BVRB) qui ne peuvent être traités de manière automatique par PostFinance.

## Autres prix

<b>Etablissement et envoi de copies</b>	10 CHF par copie
<b>Ordre de recherche à UBS<sup>11</sup></b>	
Recherche et modification d'ordre <sup>11</sup>	30 CHF
Annulation avant la comptabilisation <sup>12</sup>	30 CHF
Annulation après comptabilisation	50 CHF
Attestations supplémentaires liées à un ordre de paiement	30 CHF
Recherches particulièrement fastidieuses (après entente avec le client)	120 CHF par heure
<b>Utilisation du trésor de nuit</b>	120 CHF au minimum par an (TVA en sus)

## Formulaires

<b>Bulletin de versement rouge UBS</b>	0.20 CHF l'unité (TVA en sus)
----------------------------------------	-------------------------------

<sup>11</sup> Le prix est facturé à condition qu'il n'y ait pas de violation de la diligence usuelle de la banque.

<sup>12</sup> Vous pouvez modifier gratuitement les ordres en suspens, si vous les avez saisis dans UBS e-banking ou dans UBS Mobile Banking.

UBS Switzerland AG  
Case postale  
8098 Zurich